



Séance du 20 juin 2014

COMPTE-RENDU

Membres présents : tous les membres en exercice

Excusés : Julie BARILLOT, Gérard GALLARD et Manuella PARAUD qui a donné pouvoir à Muriel DAVID

Madame Maryse TOURNIER a été nommée secrétaire de séance

Le procès-verbal de la séance du 27 mai 2014 a été adopté par 15 voix POUR et 4 abstentions

Mr CHENOIR, Mme DAVID et Mr ROUSSELOT expliquent qu'ils refusent de signer le PV de la séance du 27.05.14 car il ne relate pas suffisamment les débats intervenus sur certains sujets.

1 – Elections sénatoriales – Composition du bureau électoral

En application de l'article R.133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin. Par conséquent, ont été désignés membres du bureau : messieurs Yvon BOUDEAU, Alain CHENOIR, Maxime MASSON et madame Chrystelle ARNAUD

2 – Elections sénatoriales - Election des délégués et des suppléants

En application des articles L.289 et R.133 du code électoral, les délégués et les suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Conformément aux articles L.284 à L.286 du code électoral, le conseil municipal doit élire **5 délégués et 3 suppléants**.

Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comprenant autant de noms qu'il y a de délégués et de suppléants à élire soit sur une liste incomplète (article L.289 du code électoral)

Les listes présentées doivent respecter l'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Les deux listes ci-dessous ont été déposées auprès du Maire :

Liste "Pour la Vendée"

Position	Nom	Prénoms
1	ROUSSEAU	Claude
2	PHILPART	Roselyne
3	JOBARD	Hervé
4	BELAUD	Marie
5	MAZO	Christian
6	SIAUDEAU	Béatrice
7	CLAVIER	Damien
8	TOURNIER	Maryse

Liste "Alain CHENOIR"

Position	Nom	Prénoms
1	CHENOIR	Alain
2	PARAUD	Manuella
3	ROUSSELOT	Patrice
4	DAVID	Muriel

Il est procédé au scrutin de liste à la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel dont le dépouillement donne les résultats suivants :

<u>Liste</u>	<u>Suffrages</u>
Pour la Vendée	13
Alain CHENOIR	4

Les listes obtiennent donc le nombre de sièges suivant pour représenter le collège des conseillers municipaux lors des élections sénatoriales :

<u>Liste</u>	<u>Délégués</u>	<u>Suppléants</u>
Pour la Vendée	4	3
Alain CHENOIR	1	0

Vendrennes le 26 juin 2014

Le Maire
Claude ROUSSEAU

La secrétaire de séance
Maryse TOURNIER